



SUBSIDES 2009

DRESSAGE

- Epreuve comptant pour l'obtention de la licence. Maximum 2 épreuves
- Organisation d'un concours de dressage avec au minimum 4 épreuves (1 fois par année et par société)

SAUT

- Epreuves de style pour l'obtention de la licence. Maximum 2 épreuves
- Epreuves RIV. Maximum 2 épreuves
- Epreuves de formation.

ATTELAGE

- Epreuves multitest avec examen de licence.

COURS

- Voir feuille annexée
- **Seules les sociétés étant en règle avec leurs cotisations peuvent obtenir des subsides**
- **Les subsides ne sont versés qu'à la société organisatrice, membre de l'AVSH**

MARCHE À SUIVRE :

Envoyer la demande au trésorier
M. Marcel-André SAUGY
Rte de la Plaine 14,
1022 Chavannes
Tél. 021 / 691 56 47

Joindre impérativement

- 1 programme de la manifestation dans lequel mention est faite des épreuves « AVSH »
- les résultats de chaque épreuve
- 1 bulletin de versement pour le compte postal de la Société ou de la banque dans laquelle la Société a son compte. Aucun versement ne sera fait à des tiers.
- Merci de mentionner sur les listes de départ que l'AVSH patronne ces épreuves avec ces subsides.